

**ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS**  
**Circonscription de LOUHANS**

Téléphone : 03 85 72 00 52

Courriel : [0711417E@ac-dijon.fr](mailto:0711417E@ac-dijon.fr)

Adresse : route de Chalon

71330 Saint Germain du Bois

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2015**

*Début de la séance à 18h00*

### Membres présents :

Madame PERRUSSON, directrice de l'école,

Monsieur CALVEZ, adjoint au maire de Saint Germain du Bois,

Madame DA COSTA PINHO, Madame FERRIER et Madame MARASZAK, enseignantes,

Madame BITSCH, Monsieur CHAMPION et Madame THIBERT, représentants des parents d'élèves,

Madame VIEUX, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,

Madame ARTUS et Madame MOISSON, ATSEM.

### Membres excusés :

Monsieur RENAULT, Inspecteur de l'Education Nationale,

Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,

Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois,

Monsieur ROUFFIANGE, maire de Serley,

Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé du RASED,

Monsieur CRETIAUX, représentant des parents d'élèves.

### Membres absents :

Monsieur MICHELIN, maire de Bouhans,

Monsieur MONNOT, adjoint au maire de Bouhans,

## **L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT :**

### **▪ Le Conseil d'Ecole**

Dans chaque école est institué un Conseil d'école qui se réunit 3 fois par an. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Il est composé des membres suivants :

- le directeur d'école, président ;

- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ;

- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de Conseil ;

- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le Conseil des maîtres de l'école ;

- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (titulaires), élus au mois d'octobre ;

- le délégué départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) chargé de visiter l'école ;

- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du Conseil d'école.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : - vote le règlement intérieur de l'école,

scolaire, - établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine

associé, donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,

concerne la partie pédagogique du projet d'école,

- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui

- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école,

complémentaires éducatives, sportives et culturelles,  
dehors des heures d'ouverture de l'école.

- donne son accord pour l'organisation d'activités
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en

Les membres de droit cités ci-dessus disposent d'un droit de vote. Madame THIBERT, représentante des parents d'élèves suppléante pourra remplacer un titulaire absent le cas échéant et exercer son droit de vote. Il est décidé que les votes se feront à main levée et à la majorité.

Dans le cas où les parents d'élèves auraient des questions à poser, celles-ci devront être transmises aux enseignants au moins 48h avant le Conseil d'école soit directement soit par l'intermédiaire des représentants de parents d'élèves. Les questions transmises au-delà de ce délai seront reportées à la prochaine réunion du Conseil d'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé par le président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance. Un exemplaire sera affiché à l'école et adressé à chaque personne présente au Conseil d'école, à chaque personne ayant été invitée à y participer, ainsi qu'à chaque famille ayant un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école par le biais du cahier de liaison. Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint Germain du Bois.

#### ▪ **Les élections des représentants des parents d'élèves**

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2015.

Il y avait 99 électeurs inscrits pour 55 votants et 50 suffrages exprimés.

Les parents élus et chargés de représenter tous les parents d'élèves de l'école sont : Monsieur CRETIAUX Alexandre, Madame BITSCH Céline, Monsieur CHAMPION Jérôme, représentants titulaires, ainsi que Madame THIBERT Patricia, suppléante.

#### ▪ **Effectifs, répartitions et équipe pédagogique pour la rentrée 2015**

L'école comporte 3 classes et accueille les enfants de Saint Germain du Bois, Bouhans et Serley, soit 59 élèves ainsi répartis :

- classe de toute petite et petite sections de Madame FERRIER : 7 TPS + 13 PS = 20 élèves,
- classe de petite et moyenne sections de Madame MARTIN, remplacée par Madame DA COSTA PINHO, et de Madame MARASZAK : 9 PS + 12 MS = 21 élèves,
- classe de grande section de Madame PERRUSSON : 18 élèves.

Une nouvelle élève sera scolarisée en moyenne section au mois de décembre 2015, ce qui portera l'effectif total à 60 élèves.

Les enseignantes sont aussi assistées à tour de rôle au cours de la journée par Madame Marie-France ARTUS et Madame Josette MOISSON, ATSEM.

Les enseignantes travaillent également en collaboration avec Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté et avec Madame SOLE, psychologue scolaire.

#### ▪ **Le règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole.

Il sera transmis selon les mêmes modalités que le procès-verbal du Conseil d'Ecole.

#### ▪ **Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois**

Le crédit scolaire alloué par la Mairie de Saint Germain du Bois pour l'année civile 2015 est de 50 € par enfant, soit 3100 € pour 62 élèves. En 2016, il concernera 60 élèves selon les effectifs connus actuellement.

Il sert à financer les fournitures scolaires et une partie des jeux pédagogiques utilisés en classe.

#### ▪ **La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements**

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE). A ce titre, un compte bancaire intitulé « Coopérative Scolaire », contrôlé par cet office, est alimenté par les dons des parents d'élèves et les actions d'autofinancement organisées par l'école et qui seront présentées plus loin.

Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (goûters, sorties, achats de livres, de jeux pédagogiques, d'ingrédients pour les recettes de cuisine...).

Les parents ont déjà été invités à faire un don pour le premier trimestre. Cette opération a permis de récolter la somme de 686 €. Les parents pourront renouveler leur don aux deuxième et troisième trimestres (un mot sera mis dans le cahier de liaison).

Les principales dépenses réalisées depuis le début de l'année scolaire sont les suivantes : cotisation d'affiliation à l'OCCE, assurance de l'école, achat de matériels divers pour les activités en classe.

Le solde de ce compte, au 3 novembre 2015, est de 1815,60 €.

Tous les bénéfices des actions d'autofinancements seront versés sur le compte de la Coopérative Scolaire.

- Les photos individuelles et/ou avec les frères et sœurs scolarisés à l'école maternelle ont eu lieu le vendredi 25 septembre 2015.

Celles-ci seront distribuées aux parents d'élèves directement pour achat au prix de 8€ pièce. Il sera possible d'en recommander autant que souhaité dans le même ou dans d'autres formats. De plus amples informations vous seront données par le biais du cahier de liaison.

- Ventes de chocolats à l'occasion des fêtes de Noël.

- Vente des photos prises à l'occasion de Carnaval (les modalités seront données plus tard dans le cahier de liaison).

- Une tombola sera organisée en mars 2016.

Chaque famille recevra une grille de 20 cases, chaque case devant être vendue au prix de 1,50€. Un grand lapin en chocolat sera mis en jeu pour chaque grille.

Il est évoqué la possibilité de redonner aux familles qui le souhaiteraient les grilles incomplètes afin de les compléter.

Les modalités du tirage au sort seront les suivantes : un seul numéro gagnant sera tiré au sort et sera donc valable pour toutes les grilles. En conséquence, si le numéro gagnant tiré au sort correspond à une case invendue sur la grille, aucun lot ne sera attribué à celle-ci. Seules les grilles remplies entièrement seront assurées d'obtenir un lot.

- Les photos de classe seront prises en fin d'année scolaire (date à déterminer).

## **L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET LES PROJETS :**

### **▪ L'organisation pédagogique de l'école**

- Décloisonnement : les élèves de grande section sont divisés en deux groupes tous les après-midis de 13h50 à 14h20 et travaillent, selon les jours, avec Madame FERRIER ou Madame PERRUSSON sur des activités de phonologie pendant que les élèves de toute petite et de petite sections font la sieste.

### Activités pédagogiques complémentaires

L'organisation de la semaine scolaire prévoit qu'aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires s'ajoutent 36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires menées auprès des élèves.

Elles se déroulent par groupes d'élèves restreints et peuvent être consacrées à :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés, même passagères, dans leurs apprentissages,
- une aide au travail personnel (acquisition de méthodologies, développement de l'autonomie),
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Le conseil des maîtres de l'école maternelle a décidé que ces activités ont lieu les mardis et jeudis de 16h00 à 16h45 à l'école maternelle : elles porteront cette année sur la création d'un livre numérique autour des contes traditionnels.

Les modalités de transmission de ce livre numérique aux familles sont à définir (clé USB et/ou sur le site internet de la mairie de Saint Germain du Bois notamment).

### **▪ Les projets**

- Au cours de l'année scolaire, les trois classes se rendront à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois.

La classe des TPS/PS ira les vendredis matins 27 novembre 2015, 18 mars et 3 juin 2016.

La classe des PS/MS ira les vendredis matins 27 novembre 2015, 18 mars et 3 juin 2016.

La classe des GS ira les vendredis matins 9 octobre 2015, 29 janvier et 29 avril 2016.

- Participation au Téléthon organisé par les donateurs de sang le 4 décembre 2015 après-midi : course, lâcher de ballons et goûter notamment.

De plus amples détails seront donnés dans le cahier de liaison concernant l'organisation de cet après-midi.

- Un goûter de Noël offert aux enfants par la Coopérative scolaire sera organisé à l'école le mercredi matin 16 décembre 2015.

- A l'occasion des fêtes de fin d'année, un spectacle de Christian Canac, financé conjointement par la cantine, l'école maternelle et l'école élémentaire, sera proposé aux élèves des deux écoles de Saint Germain du Bois le mardi matin 15 décembre 2015 et aura lieu à la salle des fêtes.

Il sera suivi le midi du repas de Noël de la cantine et de la venue du Père Noël.

De plus amples détails seront donnés dans le cahier de liaison concernant l'organisation de cette journée.

- Pour fêter carnaval, les élèves pourront venir déguiser le mardi matin 9 février 2016 à l'école maternelle. Durant cette matinée, un goûter sera offert par la Coopérative scolaire et un défilé sera organisé dans les rues de la commune se trouvant à proximité de l'école si le temps le permet.
- A l'occasion de Pâques, une chasse aux œufs suivie d'un goûter, offerts par la Coopérative scolaire, seront organisés le mardi matin 29 mars 2016 à l'école maternelle.
- Les élèves de grande section se rendront à la piscine de Saint Germain du Bois tous les jeudis du 28 janvier au 12 mai 2016 de 10h30 à 11h15. Ils seront accompagnés de leur enseignante, de Marie France ARTUS et d'un parent d'élève spécialement agréé pour cette activité. Les trajets s'effectueront avec le bus de la mairie de Saint Germain du Bois du 28 janvier au 17 mars 2016, puis ils seront effectués à pied du 24 mars au 12 mai 2016.
- Une sortie scolaire pour tous les élèves aura lieu en fin d'année scolaire. De plus amples détails seront donnés dans le cahier de liaison lorsque le projet sera arrêté (thème, date et organisation).
- Afin de clore l'année scolaire, nous organiserons une sortie pour les trois classes à l'aire de jeux se trouvant à proximité de la piscine de Saint Germain du Bois avec un pique-nique le midi (fourni par les parents). Cette sortie aura lieu le mardi matin 5 juillet 2016.

### **LES BESOINS :**

- Nous remercions la mairie pour :
  - l'installation de coins en mousse sur les étagères des vestiaires des trois classes,
  - l'installation de trois cloisons mobiles dans la classe des TPS/PS,
  - l'installation de butées de porte sur la porte extérieure de l'école et sur celle du hall,
  - l'installation de casiers dans les vestiaires des TPS/PS et des PS/MS afin de faciliter le rangement des vêtements de rechange des élèves,
  - la rénovation du toboggan de la cour de récréation.
- Les demandes et signalements de travaux effectués par l'école à la Mairie de Saint Germain du Bois :
  - recouper deux des trois cloisons mobiles dans la classe des TPS/PS pour une hauteur finale de 60cm afin qu'elles soient davantage stables,
  - absence des deux barres servant à remonter les volets de la salle de sieste,
  - installation d'une barrière de sécurité fixe sur toute la longueur de la rampe d'accès handicapé,
  - fourniture, comme les années précédentes, d'un sapin par classe à l'occasion des fêtes de Noël,
  - réfection des murs de la classe des TPS/PS,
  - recrutement d'une troisième ATSEM pour que chaque classe puisse disposer d'une ATSEM à temps plein.

### **QUESTIONS TRANSMISES AUX REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES :**

Aucune question n'a été transmise.

**Les prochains conseils d'école auront lieu les vendredis 25 mars et 17 juin 2016 à 18h00 à l'école maternelle.**

*La séance est levée à 20h00*

Madame PERRUSSON,  
Présidente



Madame FERRIER,  
Secrétaire de séance

